

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020**  
**à 19h00, à SAINT-AULAYE**  
**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : MM. LAGRENAUDIE, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, Mmes CAILLAT, MARTY, ROUQUETTE, HUGUES, FERNANDES, MM., TRAISSAC, CONESA, DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

**ABSENTS** : MM. EYMARD (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), RAPEAU.

**Secrétaire** : Monsieur CONESA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil et accepte que soient retirés le point n°3 (création d'une commission extra-municipale pour le Conseil Municipal des Jeunes) et ajouter le point le point n°12 (demande de remise de loyer).

**1- Demandes de subvention pour le Plan France Relance :**

Suite à la présentation du Gouvernement le 3 septembre dernier d'un plan de relance intitulé France Relance, Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter 6 dossiers de travaux pour l'année 2021, selon les plans de financement ci-dessous :

▪ Aménagement de la Place du Champ de Foire et de ses rues adjacentes (cette opération comprend la tranche ferme du projet mais aussi la création de deux parkings rue du Collège)

Montant de l'opération en €HT	Financiers	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
886 395.73 € dont 65 302.80 € de maîtrise d'œuvre	DETR	35	310 238.50
	Plan de relance	15	132 959.35
	DSIL	5	44319.78
	Conseil Départemental	25	221 598.93
	Autofinancement	20	177 279.17

▪ Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison des associations :

Montant de l'opération en €HT	Financiers	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
518 260.00 € dont 150 000.00 € de rénovation énergétique	DETR	35	181 391.00
	Plan de relance	20	103 652.00
	Conseil Départemental	25	129 565.00
	Autofinancement	20	103 652.00

▪ Démolition des préfabriqués des associations :

Montant de l'opération en €HT	Financeurs	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
37 595.00 €	Conseil Départemental	25	9 398.75
	Plan de relance	55	20 677.25
	Autofinancement	20	7 519.00

▪ Création d'une voie piétonne et cyclable route de Chenaud :

Montant de l'opération en €HT	Financeurs	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
14 520.00 €	Plan de relance	50	7 260.00
	Amendes de police (Conseil Départemental)	13.77	1 999.40
	Autofinancement	36.23	5 260.60

▪ Création d'un Espace France Services (équipement numérique) :

Montant de l'opération en €HT	Financeurs	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
10 000.00 €	Plan de relance	80	8 000.00
	Autofinancement	20	2 000.00

▪ Réhabilitation des sanitaires de la Base de Loisirs :

Montant de l'opération en €HT	Financeurs	% de la subvention demandée	Montant de la subvention demandée
11 608.46 €	DSIL	40	4 643.38
	Plan de relance	40	4 643.38
	Autofinancement	20	2 321.70

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces plans de financement et demande les subventions ci-dessus au titre du plan France Relance.

**2- Création d'un Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame Bacquey présente le projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes qui s'adresserait aux enfants étant scolarisés sur la Commune en classe de CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Les premières élections se feraient à la rentrée 2021. Le Conseil approuve cette création à l'unanimité.

**3- Accueil de Loisirs Sans Hébergement:**

▪ Bilan :

Suite à une réunion interne du 5 novembre dernier, l'Accueil a ré-ouvert avec une forte baisse des effectifs : 27 enfants inscrits, contre 42 l'an dernier, avec une moyenne de 13 enfants par mercredi. Suite à cette baisse, il est envisagé un redéploiement des agents en charge de l'ALSH, notamment pour un agent titulaire ne possédant pas le BAFA (4 heures à redistribuer dans d'autres services) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un marché de Noël sera organisé à l'École Maternelle, sans marché mais avec vente d'objets fabriqués par les enfants, le 16 décembre, ainsi qu'une sortie au cinéma.

L'ALSH participera à la Fête des Châteaux avec l'organisation d'ateliers. Les échanges avec l'Accueil de Loisirs de La Roche-Chalais ainsi que le projet intergénérationnel avec l'EHPAD sont en suspens à cause de la crise sanitaire.

Sur le plan sanitaire, l'accès des locaux est interdit aux parents et les enfants ne jouent pas avec les jeux présents dans la cour, sur demande de la directrice de l'École maternelle. Les enfants de plus de 6 ans portent le masque et le service restauration a été réorganisé.

▪ Tarifs 2021 :

Suite à l'approbation des tarifs modulés en 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'harmoniser les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

Quotient familial	Tarif d'une journée du mercredi en €		Tarif d'une demi-journée du mercredi en €		Repas
	En vigueur depuis le 05/09/2018	Proposition au 01/01/2021	En vigueur depuis le 05/09/2018	Proposition au 01/01/2021	
1 401 et + ou QF non renseigné	7.62	7.65	5.12	5.15	3.50
901 à 1 400	6.72	6.75	4.72	4.75	
623 à 900	5.12	5.15	3.62	3.65	
401 à 622	3.66	3.70	2.66	2.70	
0 à 400	2.66	2.70	2.16	2.20	
RSA Socle	1.00	1.00	0.50	0.50	1.00

Pour information, le prix du repas est fixé par le Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac Dronne-Double. De plus, il n'est pas demandé de participation des familles lors des sorties.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation des tarifs par 17 voix pour et une abstention.

▪ Accueil des enfants domiciliés sur la Commune au Centre de Loisirs de La Roche-Chalais :

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Centre de Loisirs de La Roche-Chalais accueille régulièrement des enfants domiciliés sur la commune. Les montants réglés par les familles peuvent être réduits en fonction des aides diverses et notamment de la participation des communes de résidence. Le Conseil, lors de sa séance du 31 mars 2016, avait souhaité la prise en charge de la somme de 8€ par demi-journée et par enfant et de 10 € pour la journée et par enfant.

Pour information, les tarifs du Centre de Loisirs de La Roche-Chalais s'établissent ainsi :

Quotient familial	Tarif pour la ½ journée avec repas		Tarif pour la journée avec repas		Supplément pour sorties aux prestations payantes
	Enfant domicilié à LRC	Enfant hors commune	Enfant domicilié à LRC	Enfant hors commune	

Plus de 1 001 ou QF non renseigné	6.60	14.60	11.00	21.00	Base : prix de la ½ journée et de la journée + 5€
623 à 1 000	5.30	13.30	8.50	18.50	
150 à 622	3.60	11.60	6.00	16.00	
RSA Socle	3.00	11.00	3.50	13.50	

Une réduction de 10, 20 et 30% est appliquée pour la présence de respectives de 2, 3, et 4 enfants.

Ainsi, pour une présence totale de 89 jours répartis entre 10 enfants, le montant de la participation de la Commune pour l'année 2019 a été de 890 €.

Le Conseil Municipal se prononce sur la reconduction ou non de cette participation par 15 voix pour et 3 abstentions.

#### 4- Décisions modificatives :

##### ▪ Budget Annexe Assainissement :

Suite au marché public concernant l'extension du réseau d'assainissement collectif pour la Commune et de renouvellement d'une partie des canalisations d'eau potable pour le SMDE24, il a été fait une convention de maîtrise d'œuvre partagée, ce qui a induit, notamment, un partage du coût de l'annonce légale. Ainsi, en 2019, a été émis, par la Commune, un mandat d'un montant de 548.78 € concernant le règlement d'une facture d'annonce légale et un titre au nom du SMDE24 d'un montant de 274.39 €, à l'article 203. Cet article a été mis à tort. La trésorerie demande donc qu'un mandat soit émis à l'article 203 d'un montant de 274.39 € et un titre du même montant au 2315. Pour effectuer cette manipulation, il convient de faire un virement de crédit comme suit :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Installation technique – Opération 10 Extension Réseau	2315	274.39		
Frais d'études et d'insertion			203	274.39
TOTAL		274.39		274.39

##### ▪ Budget Principal Commune :

Le panneau lumineux d'information utilise le GSM Data pour la transmission des messages. Or au 31 décembre 2020, le GSM Data ne sera plus utilisé par les opérateurs mobiles Orange et SFR. Ces derniers nous ont alertés qu'un mode dégradé est à craindre, voire une interruption de service. Il a ainsi fallu passer du GSM au GRPS, pour un montant de 1 494 €. Ce souci technique n'était pas prévu dans le budget, il convient, si le Conseil accepte, d'effectuer un virement de crédit, auquel il faut ajouter le renouvellement d'un poteau incendie rue Jouffrey.

De plus, l'opération « Accessibilité de l'Église » est terminée avec un coût total de 37 046 €TTC, correspondant aux travaux, note d'honoraires mais aussi un dossier de photogrammétrie qui a permis de faire un diagnostic des façades. Il avait été budgétisé 36 000€, d'où un virement de crédit de 2 464€. Une fois les factures mandatées, la demande de versement de la subvention DETR sera faite.

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Autres immo corporelles	2188	1 614.00		
Constructions – Bâtiment des associations	23130 -111	2 464		
Concessions, logiciels, droits similaires			2051	414.00
Matériel incendie				1 200.00
Aménagement de terrain – Parvis de l'Église			2312-108	2 464
<b>TOTAL</b>		<b>4 078.00</b>		<b>4 078.00</b>

Le Conseil accepte à l'unanimité ces décisions modificatives pour le budget annexe Assainissement et le budget principal.

#### **5- Assainissement :**

##### **▪ Redevance Assainissement collectif 2021 :**

Considérant la délibération n°2020/01 en date du 16 juin 2020, fixant la redevance assainissement collectif à :

- Abonnement : 7,79 € par mois soit 93.48 € par an,
- Prix du m<sup>3</sup> : 1,38 €.

En outre, il sera dû 0,25 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La redevance obligatoire est reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Conseil Municipal décide de ne pas varier la redevance pour l'année 2021, sachant que la part reversée à l'Agence Adour Garonne n'a pas variée.

##### **▪ Facturation pour les abonnés sans compteur d'eau potable :**

Conformément au règlement de l'assainissement collectif voté le 16 septembre dernier, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de m<sup>3</sup> forfaitaire dû par un abonné n'ayant pas de compteur d'eau potable, à 87 m<sup>3</sup> par an.

##### **▪ Extension du réseau : prise en charge des pompes de relevage :**

Suite à l'extension du réseau d'assainissement, il est nécessaire que certains habitants aient recours à une pompe de relevage afin de pouvoir se raccorder dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire demande donc au Conseil d'accepter le coût d'acquisition de ces dernières. Les personnes concernées sont au nombre de trois. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **6- Subvention pour l'association Ami 24 Ouest :**

Suite à la présentation du dossier lors du dernier conseil, des renseignements supplémentaires ont été obtenus. Le Conseil décide d'accorder une subvention de 300€ à l'association Ami 24 Ouest par 15 voix pour et 3 voix contre.

#### **7- Commission Territoriale du Bois de la Côte : demande de remboursement :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Nathalie BUIL effectue des heures de secrétariat local pour la Commission Territoriale du Bois de la Côte. Pour l'année 2020, le coût sera de 990€ brut versé par la Commune.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de la Commission Territoriale du Bois de la Côte une participation financière à hauteur de 990 €, représentant le montant de l'indemnité versée à Madame Nathalie BUIL pour l'exercice du secrétariat local.

Cette recette sera encaissée à l'article 6411 du budget principal 2020.

#### **8- Cinéma Municipal : création d'un budget annexe :**

Suite à la reprise dans son intégralité du Cinéma Le Studio par la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un budget annexe géré en M14 avec assujettissement à la TVA sans autonomie financière, considérant les tarifs pratiqués.

#### **9- Proposition d'acquisition d'un mobil-home :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un particulier souhaite acquérir le mobil-home communal qui n'est plus utilisé et qui se situe sur le complexe aquatique, pour un montant de 1 000€. Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette vente.

#### **10- Servitude de passage :**

Suite au passage du réseau d'assainissement desservant l'École Maternelle, une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 26 octobre 2012 concernant une servitude de passage du tout à l'égout sur la parcelle AD139. Les actes notariés n'ayant pas été passés, il convient que le Conseil autorise de nouveau Monsieur le Maire à signer l'acte constituant la servitude de passage sur ladite parcelle appartenant à la SCI Les Cerfs ; les actes seront rédigés par Maître Gaël Tétoin à Chalais. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **11- Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne : rapport d'activité :**

Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2019 du SDE 24.

#### **12- Demande de remise de loyer :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association Ostal Numérique qui, étant contrainte de fermer ses portes en raison du confinement, demande une remise de loyers. Le Conseil accepte à l'unanimité une remise de loyers pour les mois de novembre et décembre 2020, soit 850€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40. Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 15 décembre à 19 heures à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye.